



Administration Communale

5408 BOUS

20 route de Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Avis au public

Aménagement communal et urbanisme

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier dénommé "Rue de Stadtbredimus" a été soumis le 20 janvier 2023 pour adoption au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous.

Le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. de Contern pour le compte de M. Gilles Rock et Mme Corinne Leytem concerne des fonds sis à Bous, au lieu-dit « Herdermillen », inscrits au cadastre de la commune de Bous, section A de Bous sous les numéros 1708/5477 et 1707/5476 et prévoit la construction d'une maison unifamiliale.

Conformément à l'article 30 de la loi prémentionnée, le projet est déposé avec toutes les pièces à l'appui à la mairie de et à Bous du **17 février 2023 au 20 mars 2023**, où le public pourra prendre connaissance pendant les heures usuelles de bureau et il est publié pendant le même délai sous forme électronique sur le site internet de la commune de Bous www.bous.lu/urbanisme/PAP.

Les observations et objections contre le présent projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous endéans le délai visé à l'alinéa précédent.

Bous, le 14 février 2023

Pour le collège échevinal,


le bourgmestre:


le secrétaire: